

Toulouse, le 12 décembre 2007

## **Suppression de l'Impôt Forfaitaire Annuel : une victoire pour la CGPME**

Engagée depuis plusieurs mois pour la suppression de l'IFA, la CGPME se félicite de l'annonce faite par le Président de la République, Nicolas SARKOZY lors de son discours à Lyon le 7 décembre dernier devant des chefs d'entreprise réunis par la CGPME, de supprimer l'Impôt Forfaitaire Annuel pour les PME en 2009. L'année 2008 sera donc la dernière année de l'IFA.

Cet impôt qui concerne l'ensemble des PME est calculé sur le chiffre d'affaires dès lors qu'il atteint 400 000€ et redevable même si le résultat de l'entreprise est déficitaire. Il est non déductible de l'impôt sur les sociétés.

La Présidente de la CGPME 31, Anouk DEQUE, s'est personnellement investie pour soutenir l'action nationale de la CGPME et de son Président Jean-François ROUBAUD, afin que la Haute-Garonne puisse peser de tout son poids dans la décision que prendrait le chef de l'état, D'une part, elle a interpellé l'ensemble des députés et sénateurs du département sur cette question.

D'autre part, au mois d'octobre dernier, une pétition a été adressée à plus de 1000 chefs d'entreprise qui a été largement signée.

La suppression est une victoire pour la CGPME et les chefs d'entreprise de la Haute-Garonne.

En outre lors de son intervention à Lyon, le Président de la République a annoncé une modification en profondeur des prélèvements obligatoires afin de relancer la croissance, redonner du pouvoir d'achat aux salariés et favoriser les embauches.

En ce sens, les propositions de la CGPME seront particulièrement étudiées pour le projet de loi de finances de 2009.

### **Contact presse :**

Cécilia Desgrippes / Chargée de communication

Tél : 05 62 26 75 13

communication@cgpme31.fr